

**Bilan** du Ministre de l'Enseignement obligatoire  
**CHRISTIAN DUPONT**

*« Du travail sérieux, des résultats concrets »*

Synthèse des actions menées

**2008 - 2009**

Madame,  
Monsieur,

Voici un peu plus d'un an, je prenais mes fonctions en tant que Ministre de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française.

Avec mon équipe, nous avons travaillé d'arrache-pied, avec trois objectifs permanents: offrir un enseignement de qualité à chaque enfant, permettre à chaque enseignant de s'épanouir dans son métier et rendre les écoles accessibles à tous les parents.

Vous le constaterez par vous-même dans les pages suivantes, nos acquis concernent tous les acteurs de l'école: enseignants, élèves, parents, personnel ouvrier et administratif, agents de CPMS, puéricultrices, ...

Certes, il reste encore bien du chemin. Mais les avancées que nous avons pu obtenir dans un laps de temps très réduit m'incitent à poursuivre cet effort pour l'ensemble des acteurs de l'école si ceux-ci m'accordent leur confiance lors des élections régionales du 7 juin prochain.

Dans ce cadre, mes priorités seront bien évidemment de continuer mon travail pour améliorer la qualité de l'enseignement pour chaque enfant, mais aussi renforcer la formation et l'accompagnement des enseignants, garantir un cadre d'apprentissage et de travail sain et agréable en investissant notamment dans les bâtiments scolaires, faire de l'enseignement qualifiant une filière d'excellence et de premier choix en la dotant des outils les plus performants, et enfin, accorder plus d'autonomie et de responsabilités aux écoles et à leurs directeurs.

Je vous invite dès à présent à découvrir le bilan « enseignement » à travers quelques mesures phares acquises et une présentation détaillée des multiples initiatives concrétisées lors des derniers mois.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements ou avez des questions ou suggestions, je reste bien évidemment à votre disposition. Je vous invite en ce cas à appeler le 0474/78.48.76 ou m'adresser un courriel à [cdupont.elections2009@skynet.be](mailto:cdupont.elections2009@skynet.be).

Bonne lecture.

**Christian Dupont**  
Ministre de l'enseignement obligatoire

## **Mars 2008 - juin 2009 : Enseignement**

### ***Des réalisations concrètes :***

#### ***1. Des améliorations pour les acteurs de l'enseignement :***

- *Un salaire de décembre payé en décembre pour la première fois depuis 25 ans*
- *Maintien des mesures de fin de carrière*
- *Des jeunes enseignants mieux payés*
- *Des avancées salariales pour les personnels ouvrier et administratif des écoles*
- *Un pécule de vacances nettement augmenté*
- *Des enseignants mieux payés en fin de carrière*
- *Le cadre des CPMS renforcé*
- *Le statut des puéricultrices amélioré*

#### ***2. Des améliorations pour les élèves les plus fragiles***

- *Un encadrement différencié dès septembre 2009 pour aider les écoles qui accueillent les élèves les moins favorisés*
- *Une vraie amélioration de l'encadrement et de l'accueil dans l'enseignement spécialisé*

#### ***3. Des améliorations pour l'enseignement qualifiant***

- *27 millions d'euros investis pour les Centres de Technologies Avancées*
- *Le lancement de la réforme de l'alternance*
- *Valorisation des épreuves de qualification*

#### ***4. Un enseignement mieux piloté***

- *Un Certificat d'Etudes de Base commun pour tous les élèves*
- *Des évaluations externes plus nombreuses*

## **5. Un cadre de vie amélioré**

- *Des mesures concrètes pour lutter contre la violence à l'école*
- *La mise en place d'un partenariat privé-public pour rénover les bâtiments scolaires*

**Ces points, et bien d'autres encore, sont détaillés dans les pages suivantes.**

### ***Mes priorités pour l'avenir :***

- Une école de qualité pour tous : doter l'école d'un processus d'évaluation de sa qualité
- Des enseignants valorisés et mieux soutenus : renforcer l'accompagnement et la formation
- Un cadre d'apprentissage et de travail agréable pour les élèves et les enseignants : investir dans les bâtiments scolaires
- Un enseignement qualifiant, filière d'excellence et de premier choix : doter l'enseignement qualifiant des outils les plus performants
- Plus d'autonomie et de responsabilités aux écoles : faire des directeurs les moteurs de leur école

# TABLE DES MATIERES

## I. Reconnaissance et valorisation des acteurs de l'école

- *Pouvoir d'achat des enseignants: le salaire de décembre à nouveau payé en décembre*
- *Accord sectoriel 2009 – 2010 : avancées importantes*
- *Extension du cadre de nomination des puéricultrices*
- *Avancées pour les membres du personnel administratif et ouvrier des écoles*
- *Un dialogue « Ecole-familles » plus efficace*

## II. Un Enseignement mieux encadré et de meilleure qualité pour l'épanouissement et la réussite de chaque jeune

- *Un encadrement différencié pour soutenir les écoles moins favorisées et y assurer un enseignement de qualité*
- *Des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) à l'encadrement renforcé*
- *Amplification des actions en faveur de l'orientation des jeunes*
- *Accueil des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire*
- *Renforcement du dispositif d'évaluation externe dans l'enseignement obligatoire*
- *Des inscriptions dans l'enseignement secondaire régulées, une mixité sociale renforcée*
- *La réglementation des « jours blancs »*
- *L'accent porté sur l'apprentissage des sciences*
- *Amplification des mesures d'éducation aux médias*
- *Amplification des mesures d'apprentissage de la citoyenneté*

## III. Faire de l'Enseignement qualifiant une filière d'excellence

- *Valorisation de l'enseignement qualifiant : labellisation de 31 CTA*
- *Mise en place d'un premier projet-pilote de « bassin scolaire » sur la région de Charleroi*
- *Une généralisation des « bassins scolaires » pour un enseignement technique et professionnel plus efficace*
- *La valorisation des épreuves de qualification*
- *Actions diverses en faveur des métiers techniques et technologiques*
- *Réforme de l'alternance : simplifier le statut du jeune et le pilotage de l'alternance*

#### **IV. Des aides en faveur des familles**

- *Pouvoir d'achat des familles : gratuité des transports scolaires pour les 0-12 ans et 50% de réduction sur les abonnements scolaires des 12-24 ans*
- *Pouvoir d'achat des familles : un Fonds de solidarité pour diminuer le coût des voyages scolaires*

#### **V. Un environnement de travail serein et stimulant indispensable à la réussite des apprentissages**

- *Des bâtiments scolaires rénovés grâce à un partenariat Public-Privé (PPP)*
- *Huit mesures pour endiguer la violence à l'école*

## I. Reconnaissance et valorisation des acteurs de l'école

### ➤ *Pouvoir d'achat des enseignants: le salaire de décembre à nouveau payé en décembre*

Le Ministre Christian DUPONT s'y était engagé : les **120.000 enseignants** de la Communauté française ont reçu leur salaire de décembre 2008 en décembre 2008, rectifiant ainsi une situation problématique qui durait depuis près de 25 ans. En effet, depuis 1984, ce salaire arrivait sur les comptes en banque des enseignants au début de l'année nouvelle. Une mesure qui pénalisait depuis trop longtemps l'ensemble du personnel enseignant.

Cette mesure améliore ainsi le pouvoir d'achat des enseignants à une période de l'année particulièrement difficile.

### ➤ *Accord sectoriel 2009 – 2010 : avancées importantes*

En juin 2008, le Gouvernement de la Communauté française et les Organisations syndicales ont conclu un accord sectoriel pour la période 2009-2010 qui contient des **avancées importantes**.

Parmi celles-ci, on notera :

- des mesures en faveur des plus **petits revenus** (suppression du niveau 4 et revalorisation du pécule de vacances pour le personnel administratif et ouvrier, avancée statutaire pour le personnel ouvrier...) (voir plus loin) ;
- l'extension du cadre de **nomination des puéricultrices** (voir plus loin) ;
- le **remboursement à 100%** des abonnements « transports publics » pour les déplacements domicile – travail ;
- des mesures en faveur de **l'attractivité de la fonction d'enseignant** et de la lutte contre la pénurie (suppression du seuil d'âge pour la carrière pécuniaire, revalorisation barémique pour les instituteurs et régents ayant obtenu un master...) ;
- l'octroi d'une **augmentation salariale** aux enseignants qui font le choix de demeurer en activité à 57 et à 58 ans ;
- la poursuite du dispositif des **fin de carrière** (DPPR – Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite) jusqu'en 2011 ;
- l'augmentation des années admissibles dans la **valorisation de l'expérience utile** ;
- le **remplacement plus rapide des enseignants absents** pour maladie dans l'enseignement fondamental ;
- le renforcement de **l'encadrement dans l'enseignement spécialisé** (voir plus haut) ;
- le renforcement du **cadre des CPMS** (voir plus haut) ;

### ➤ *Extension du cadre de nomination des puéricultrices*

Conformément au protocole d'accord signé avec les organisations syndicales en juin 2008, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé le 20 novembre 2008 le projet d'arrêté fixant pour l'année scolaire 2009-2010 le nombre de postes statutaires de puéricultrices.

De 122 en 2008, le nombre de puéricultrices nommées à titre définitif passera à 200 en 2009 **soit 78 nouveaux postes statutaires**, répartis sur les différents réseaux et les différentes zones. **400.000 euros** sont prévus pour l'exécution de cette mesure.

Il s'agit d'une amélioration considérable du statut de ce personnel, resté précaire jusqu'alors. Il était indispensable de reconnaître et de valoriser le travail important de toutes celles qui aident au quotidien les institutrices et instituteurs maternels à encadrer et éduquer les plus petits.

Outre la nomination, ce statut leur donne également accès aux protections dont bénéficient les autres membres du personnel de l'enseignement (stabilité d'emploi, accès à la pension publique,...).

### ➤ **Avancées pour les membres du personnel administratif et ouvrier des écoles**

En exécution du Protocole d'accord conclu avec les organisations syndicales, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé, en première lecture, le 5 décembre 2008, un projet d'arrêté concernant des avancées pour les membres du personnel administratif et ouvrier.

Parmi ces mesures, on retiendra :

- la **suppression des échelles de niveau 4** au 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour les membres du personnel « PA/PO » et l'intégration du personnel concerné dans les échelles de niveau 3 (soit une augmentation de **50 euros nets** par mois en début de carrière et **250 euros nets** par mois en fin de carrière). Une augmentation des dotations des établissements scolaires est prévue pour leur permettre de supporter ce coût ;
- une **revalorisation du salaire** du personnel « PA/PO » au 1<sup>er</sup> décembre à concurrence d'un montant forfaitaire de **0,5%** des traitements ;
- **doublément**, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009, du montant de la **prime à l'ancienneté** perçu lors de la deuxième année de service.

Ces augmentations s'ajoutent au passage du pécule de vacances de 70 à **92%** du traitement pour le personnel administratif et ouvrier (entre 220 et 330 euros nets en fonction de l'ancienneté).

**Ces avancées marquent clairement la volonté du Gouvernement d'agir en faveur des plus petits revenus au sein des établissements scolaires et ainsi augmenter leur pouvoir d'achat.**

Ces mesures viennent s'ajouter à celles adoptées par le Gouvernement en juillet 2008 portant diverses modifications statutaires pour ce même personnel.

### ➤ **Un dialogue « Ecole-familles » plus efficace**

La qualité des relations établies entre la famille et l'école constitue un élément qui influe indéniablement sur la réussite des élèves. Pour améliorer cette relation, le Parlement de la Communauté française a approuvé le 28 avril 2009, sur proposition du Ministre Christian DUPONT, un décret portant sur le **statut et la reconnaissance des associations de parents d'élèves**.

Le projet définit les missions, les modalités de création, la composition et le rôle des associations de parents au sein des écoles. Il précise et renforce les missions des organisations représentatives d'Associations de Parents reconnues par le Décret Mission, la FAPEO et l'UFAPEC, auxquelles il octroie une augmentation significative des moyens de fonctionnement (passant de 49.000 à 100.000 euros chacune).

Ce projet confirme la place et l'importance du rôle des parents et de leurs associations représentatives dans le processus éducatif et reconnaît enfin le rôle majeur que jouent toutes celles et ceux qui s'investissent sans compter pour nos écoles et nos enfants.

## II. Un Enseignement mieux encadré et de meilleure qualité pour l'épanouissement et la réussite de chaque jeune

### ➤ *Un encadrement différencié pour soutenir les écoles moins favorisées et y assurer un enseignement de qualité*

Le Parlement de la Communauté française, sous l'impulsion du Ministre Christian DUPONT, a voté un décret relatif à la mise en place d'un **mécanisme d'encadrement différencié dès 2009**, lequel viendra se substituer aux actuelles discriminations positives, jugées pas assez efficaces.

Cette **mesure phare**, qui porte sur un nombre très important d'établissements scolaires bénéficiaires, se traduira par une **augmentation d'enseignants, de personnel et de budgets de fonctionnement** pour les écoles accueillant des publics moins favorisés.

Cet encadrement est dit « différencié » parce qu'il consiste à **répartir l'encadrement de manière plus équitable**, sur base d'un classement des implantations scolaires en Communauté française.

Ce classement, réalisé par une étude interuniversitaire, définit des catégories différentes d'établissements (5 en tout, en commençant par le public le moins favorisé). Les moyens complémentaires octroyés aux établissements sont donc adaptés en conséquence, de manière à **répondre au mieux aux besoins particuliers du terrain et au contexte local de chaque établissement scolaire**.

Les moyens dévolus permettront d'organiser dans les écoles une **série d'initiatives importantes**, réclamées par le enseignants mais difficiles à mettre en œuvre jusqu'à présent, par exemple :

- l'engagement d'un **professeur de français langue étrangère** ;
- l'organisation d'une **véritable étude dirigée gratuite** pour les élèves après les cours (soutien pour les devoirs à domicile,...) ;
- le recours à l'expertise d'un **logopède** en cas de besoin ;
- l'engagement d'**éducateurs** dans les écoles fondamentales (inexistant jusqu'alors) ;
- l'engagement d'un **professeur de remédiation spécifique** ;
- ...

Ce mécanisme bénéficiera d'un nouvel apport de moyens publics à hauteur de **40 millions d'euros supplémentaires**, additionnés aux moyens actuellement dévolus aux discriminations positives, ce qui en fait, **l'un des plus ambitieux et des plus importants financements du système éducatif en Communauté française ces 20 dernières années.**

Assurer à chaque élève des **chances égales d'émancipation sociale** dans un **environnement pédagogique de qualité**, soutenir les écoles et les équipes pédagogiques qui rencontrent des difficultés, **lutter contre l'échec scolaire**, pousser chaque jeune au maximum de ses capacités et **relever le défi de l'excellence et de la pédagogie de la réussite partout et pour tous**, tels sont les objectifs de l'encadrement différencié.

L'encadrement différencié entrera en vigueur **dès 2009-2010** pour une phase transitoire d'un an et dès 2010-2011 au régime définitif.

### ➤ *Des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) à l'encadrement renforcé*

Sur proposition du Ministre Christian DUPONT, le Parlement de la Communauté française a adopté en 2009 le décret qui organise le renforcement du cadre du personnel technique des CPMS par l'octroi de personnel supplémentaire.

Ce décret vise à renforcer la **disponibilité**, la **présence** et l'**accompagnement** des équipes des centres PMS auprès des populations scolaires les plus défavorisées, les plus exposées aux risques de décrochage et d'exclusion scolaire et nécessitant une attention particulière.

Les CPMS feront l'objet d'un classement sur base des deux indicateurs suivants : l'indice socio-économique et le nombre d'élèves en guidance fréquentant l'enseignement en alternance.

Des charges complémentaires de personnel seront dès lors octroyées aux **30 centres** dont la population scolaire est la plus défavorisée. Ces emplois complémentaires varient de **un à trois équivalents temps plein** par centre en fonction de l'importance numérique de la population desservie et ce, pour une durée de trois ans.

Le Gouvernement a par ailleurs également décidé de la levée du moratoire bloquant la création de nouveaux centres. Cette levée a donc permis de créer **5 nouveaux centres** en septembre 2008.

**Globalement, ces mesures vont donc accroître le cadre global des CPMS de près de 100 équivalents temps plein, soit une augmentation de 7% du cadre du personnel existant.**

Elles doivent permettre aux équipes des CPMS d'encore mieux accompagner les élèves à construire leur projet de vie et d'amener chaque enfant au maximum de ses capacités.

### ➤ **Amplification des actions en faveur de l'orientation des jeunes**

Le 18 novembre 2008, le Ministre Christian DUPONT a lancé le nouveau site d'information et d'orientation spécifiquement destiné aux élèves de l'enseignement obligatoire « **Mon métier, mon Avenir** ».

Ce site Internet a été conçu par le S.I.E.P, à l'initiative de la Communauté française, dans le cadre de la priorité 3 du Contrat pour l'Ecole qui vise à orienter efficacement les jeunes et à les informer sur les questions qu'ils peuvent se poser à propos de leur scolarité, des différents parcours qui s'offrent à eux ainsi que sur les différents métiers et les études et formations qui y mènent.

Cet outil vient compléter l'informatisation des CPMS à laquelle **300.000 euros supplémentaires** ont été consacrés.

### ➤ **Accueil des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire**

Sur proposition du Ministre Christian DUPONT, le Parlement de la Communauté française a voté en 2009, un décret portant des dispositions en matière d'enseignement spécialisé et d'accueil de l'enfant à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire.

Ce décret a notamment pour but :

1. d'améliorer l'encadrement dans l'enseignement spécialisé par la mise à disposition de moyens humains supplémentaires pour renforcer les équipes existantes : **130 enseignants supplémentaires** vont être engagés dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et **43 postes d'éducateurs** vont être créés au cours de cette année scolaire dans l'enseignement de type 3 (élèves atteints de troubles du comportement) afin d'accompagner les élèves non seulement durant les heures de cours mais également en dehors (accueil, temps de midi, études, etc....)
2. d'améliorer l'accueil des élèves dans l'enseignement spécialisé en assurant une **prise en charge plus adaptée** à certains élèves en situation de handicap, notamment les élèves atteints de dysphasie ou d'aphasie, d'un polyhandicap ou d'autisme.
3. de renforcer l'intégration des élèves dans l'enseignement ordinaire. Ce décret permet désormais à tout enfant en situation de handicap d'être intégré et encadré dans l'enseignement ordinaire et ce en collaboration avec l'enseignement spécialisé. Pour ce faire, toutes les écoles dites « ordinaires » (et plus seulement les écoles spécialisées) seront amenées à inscrire dans leur projet d'établissement les **choix pédagogiques et les actions prioritaires** mis en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques.
4. de reconnaître la compétence de l'enseignement spécialisé. L'enseignement spécialisé restera obligatoirement partenaire de tous les projets liés à l'intégration. En effet, c'est

l'enseignement spécialisé qui est chargé d'apporter l'aide à l'enfant intégré. Tout enfant devra donc au préalable être inscrit dans l'enseignement spécialisé. Aucun projet d'intégration ne peut donc être initié sans l'accord préalable des deux écoles, des deux CPMS et des parents.

**Toutes ces mesures visent essentiellement à garantir l'épanouissement social et scolaire des enfants à besoins spécifiques.**

### ➤ **Renforcement du dispositif d'évaluation externe dans l'enseignement obligatoire**

Depuis 2006, la Communauté française, dans le cadre du Contrat pour l'Ecole, s'est dotée d'un dispositif d'évaluation externe. Celui-ci prévoit qu'à plusieurs moments-clefs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, les élèves de toutes les écoles soient interrogés à propos de leurs connaissances et de leurs compétences dans plusieurs disciplines.

A l'initiative du Ministre Christian DUPONT, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé le 26 mars 2009, un avant-projet de décret visant à amplifier le dispositif d'évaluation externe. Ce renforcement porte essentiellement sur trois points :

1. Le calendrier des évaluations externes. A la demande de nombreux acteurs, celles-ci seront dorénavant organisées plus tôt dans l'année scolaire – novembre au lieu de février- pour permettre de réunir au cours d'une même année scolaire les trois phases de l'opération : interrogation des élèves, analyse et communication des résultats, mise à disposition de pistes didactiques visant à améliorer les performances des élèves.
2. La mise en œuvre d'une évaluation certificative externe commune au terme du premier degré de l'enseignement secondaire. Comme c'est déjà le cas au terme de l'enseignement primaire pour l'octroi du Certificat d'Etudes de Base (CEB), cette épreuve devra concerner à terme l'ensemble des élèves. Toutefois, dans un premier temps, c'est uniquement sur une base volontaire que les écoles y participeront et l'épreuve ne concernera qu'un nombre limité de disciplines, en commençant par le français et les mathématiques.
3. Un test d'enseignement secondaire supérieur (TESS) sera mis en place à l'issue de la 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire. A caractère facultatif dans un premier temps, celui-ci aura une visée certificative et sera mis à disposition des écoles qui pourront l'intégrer, pour chaque discipline concernée, à leur propre évaluation. Ce TESS viendra ainsi s'intégrer aux évaluations propres à l'établissement.

Ces mesures s'inscrivent dans la perspective tracée par le Contrat pour l'Ecole qui en renforçant l'efficacité de l'ensemble de nos écoles vise à **conduire l'ensemble des élèves vers l'excellence et à valoriser ainsi les efforts fournis au quotidien par les enseignants et leurs élèves.**

Ces évaluations permettent en effet aux enseignants d'identifier mieux encore les difficultés de leurs élèves et de les aider à les vaincre. Elles permettent également d'identifier les écoles en difficulté et d'inscrire ainsi ces écoles dans des actions de rattrapage avec l'aide des conseillers pédagogiques.

### ➤ **Des inscriptions régulées dans l'enseignement secondaire, une mixité sociale renforcée**

De nombreuses études, notamment internationales, ont démontré que notre système éducatif renforce la ségrégation plus qu'il n'unit. Ces études affirment également que l'hétérogénéité des publics et des classes est un gage de qualité. Tous les pédagogues et experts universitaires s'accordent pour dire que **la mixité sociale des publics scolaires au sein des écoles est la clé pour élever le niveau général de tous les élèves dans un système éducatif.**

C'est sur la base de ce constat, mais aussi sur base de la réalité de terrain (plus de 1.000 plaintes reçues de parents d'élèves pour des problèmes rencontrés à l'inscription sur la seule région bruxelloise en 2007) que le décret mixité sociale a été adopté le 17 juillet 2008.

Tout en tenant compte du contexte géographique, sociologique et scolaire particulier de chaque

établissement scolaire, il permet à chaque parent **d'inscrire librement son enfant dans l'école secondaire de son choix** tout en garantissant la transparence et l'objectivité du processus des inscriptions par la mise en place de modalités précises. Désormais donc, le choix d'inscription d'un enfant n'est plus laissé à la seule appréciation du chef d'établissement.

Pour les écoles où le nombre de places disponibles est inférieur au nombre de demandes, le décret fixe des critères clairs parmi lesquelles les écoles peuvent choisir pour répartir objectivement les élèves surnuméraires.

Alors que la procédure d'inscriptions s'est déroulée sans problème dans la majorité des établissements (**81%**), elle a, par contre, rencontré des difficultés dans certains établissements surtout à Bruxelles et dans le Brabant wallon (**19%**).

En effet, la réalité de terrain est parfois en contradiction avec les objectifs du décret. En voulant garantir le libre choix des parents sur bases de critères objectifs, le décret a malheureusement eu comme conséquence un phénomène de multiples inscriptions, donnant faussement l'impression que la majorité des écoles sont saturées. Il y a en réalité **40 écoles secondaires complètes** sur 508 soit **8%**. Donnée stable par rapport aux années antérieures.

Près de **50.000 élèves** rentreront en 1<sup>ère</sup> secondaire en 2009-2010 alors que les établissements de la Communauté française comptent **70.000 places disponibles**. Cela donne un nombre de **20.000 places** qui demeureront toujours « **vacantes** ».

Plus précisément, il restera **3.000 places** disponibles sur Bruxelles et près de **1.000 places** en Brabant wallon.

**Il n'y aura donc pas le moindre « enfant sans école » en Communauté française pour la rentrée prochaine.**

Néanmoins, devant l'angoisse des parents, le constat est donc clair : il faut évaluer et améliorer le système pour éviter que ces difficultés ne se reproduisent à l'avenir.

Outre un report de la période d'inscription au mois de février 2010, Christian DUPONT souhaite, pour la rentrée 2010, qu'on réécrive, au départ d'une page blanche, un « pacte » avec tous les partenaires de l'école pour trouver la meilleure solution possible permettant de répondre aux deux objectifs du décret : d'une part, le droit pour tous les parents de choisir l'école de leur enfant et d'autre part, l'amélioration de la diversité sociale et culturelle au sein des écoles.

### ➤ **La réglementation des « jours blancs »**

Devant la crainte de certains parents de voir leurs enfants « lâchés » dans la nature 10 ou 15 jours avant le début officiel des vacances d'été (1 juillet), un cadre légal organise, depuis 2008, le calendrier des sessions d'examen dans l'enseignement secondaire de manière à réguler les « jours blancs » des élèves et à s'assurer de la prise en charge pédagogique et éducative de ceux-ci aux sein des établissements scolaires.

Pour 2009, le Ministre Christian DUPONT a dégagé un budget de **2 millions d'euros** pour aider les établissements scolaires à organiser des activités qui s'inscrivent dans l'esprit de leur projet pédagogique. Cela concerne aussi bien des visites culturelles que l'initiation aux sports, des initiations technologiques ou scientifiques que la préparation théorique du permis de conduire. Chaque établissement pourra ainsi proposer à ses élèves plus d'activités intéressantes et positives.

### ➤ **L'accent porté sur l'apprentissage des sciences**

Le manque d'élèves faisant le choix des filières scientifiques a été pointé par plusieurs études. Le Ministre Christian DUPONT a donc décidé de faire de l'apprentissage des sciences une de ses priorités.

Dans cette optique, différentes mesures ont déjà été prises :

- **3 centres de technologies avancées** (CTA) sont directement consacrés au secteur des sciences appliquées (investissement 2 560 000 euros);
- Quatre « **samedis des sciences** » portant sur l'éveil scientifique et sur le goût des sciences à destination des élèves de 10 à 14 ans ont été organisés en 2008-2009;
- Une table-ronde avec les didacticiens des sciences est organisée afin d'envisager une **politique cohérente de l'enseignement des matières scientifiques** dans l'ensemble du parcours scolaire en lien avec l'enseignement supérieur ;
- Afin de renforcer l'attractivité des activités scientifiques dès l'enseignement fondamental, **12 enseignants sont détachés depuis avril 2009 de leur classe et formés explicitement dans ces matières**. Ils sont chargés de former et soutenir à leur tour leurs collègues de l'enseignement fondamental.

### ➤ **Amplification des mesures d'éducation aux médias**

En matière d'éducation aux médias, de nombreuses initiatives ont été prises en 2008 en Communauté française :

- après le succès des opérations « *Ouvrir mon quotidien* » et « *Journalistes en classe* » en 2006, l'opération « **Journalistes en herbe** » offre désormais la possibilité aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire et du premier degré du secondaire de se placer dans la peau d'un journaliste et de réaliser leur propre journal. Lancé en juin 2008, ce concours a pour objectif de donner la parole aux élèves, de les sensibiliser à la presse écrite, d'éveiller leur esprit critique tout en impliquant leur créativité, leurs compétences en écriture et leur capacité de réflexion. **50.000 euros** sont consacrés à cette opération dont la remise des prix aura lieu en mai 2009.
- Les médias et la publicité font partie intégrante de l'univers des enfants dès leur plus jeune âge. Un univers qu'ils subissent sans toutefois bien le comprendre si on ne les aide pas à le décoder. C'est précisément la raison d'être de la brochure « **Comprendre la publicité – Education critique** » présentée par le Ministre en octobre 2008 : cet outil pédagogique donne à chaque enfant et adolescent les clés permettant de décrypter et d'analyser les messages publicitaires afin de développer leur esprit critique et de devenir des consommateurs conscients et autonomes.
- Le Gouvernement de la Communauté française a adopté en avril 2008 le projet de décret portant sur la création d'un **Conseil supérieur de l'Education aux Médias**.

### ➤ **Amplification des mesures d'apprentissage de la citoyenneté**

Certains faits historiques sont peu ou mal connus par les jeunes générations. Cette dangereuse méconnaissance peut conduire à la banalisation voire au négationnisme. Pour contrer la résurgence des valeurs non démocratiques (racisme, xénophobie,...), une information de qualité est indispensable.

Après l'adoption du décret « Citoyenneté à l'école » proposé par la Ministre-Présidente Marie ARENA en 2008, Christian DUPONT a souhaité renforcer les mesures d'apprentissage de la citoyenneté au sein des établissements scolaires.

Dans ce cadre, un décret, co-signé par Christian DUPONT et Rudy DEMOTTE, relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 10 mars 2009. Pour mettre en œuvre ce décret au niveau des établissements scolaires, trois types d'appel à projets pourront être lancés annuellement :

- le premier type d'appel à projets vise à recueillir, valoriser, exploiter ou préserver les témoignages en lien avec l'objet du décret;
- Le deuxième type d'appel à projets vise à organiser des visites de lieux de mémoire ;
- Le troisième type d'appel à projets vise toute autre activité destinée à la transmission de la mémoire ;

L'objectif du décret vise essentiellement à favoriser, auprès des jeunes générations, la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques.

### III. Faire de l'Enseignement qualifiant une filière d'excellence

#### ➤ *Valorisation de l'enseignement qualifiant : labellisation de 31 CTA*

Après avoir lancé en 2007 un appel à projets et travaillé de concert avec les secteurs professionnels, l'enseignement et les comités subrégionaux pour l'emploi et la formation, la Communauté française a entériné, en avril 2008, la **création de 31 CTA** (Centre de Technologies Avancées) en Wallonie et à Bruxelles entre 2008 et 2013.

Localisés au sein d'établissements d'enseignement qualifiant, les CTA sont des infrastructures qui mettent des **équipements de pointe** à disposition des élèves et des enseignants, tous réseaux confondus, mais aussi aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs, en vue de leur donner des formations qualifiantes qui leur permettent de s'exercer sur des équipements du même type que ceux auxquels ils seront confrontés une fois actifs sur le marché de l'emploi.

Cette offre de formation se concentre surtout sur les **secteurs en pénurie d'emploi**. Chaque CTA bénéficie d'un financement spécifique destiné à lui permettre d'acquérir les équipements les plus pointus dans son secteur.

Au total, la création des CTA représente un investissement de plus de **27 millions d'euros ce qui en fait l'investissement le plus important dans l'enseignement qualifiant de ces 30 dernières années.**

#### ➤ *Mise en place d'un premier projet-pilote de « bassin scolaire » sur la région de Charleroi*

Pour Christian DUPONT, l'enseignement technique et professionnel, au sein duquel est scolarisé près d'un élève sur deux dans l'enseignement secondaire en Communauté française, est la charnière entre l'école et l'emploi, entre l'enseignement et la formation. **Dans l'intérêt des élèves, il apparaît comme essentiel d'augmenter son attractivité, son efficacité, la pertinence des formations qu'il propose, de l'articuler au mieux avec le monde du travail et d'en faire un des moteurs du développement socio-économique local et régional.**

Tout cela ne peut se faire sans l'instauration d'une véritable dynamique de pilotage de l'enseignement qualifiant qui associe étroitement tous les réseaux d'enseignement et toutes les forces vives qui participent au développement de nos régions (partenaires sociaux, FOREM, ACTIRIS, etc,...)

Pour rencontrer cet objectif, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé le 18 juillet 2008 la mise en place d'une expérience-pilote de « **bassin scolaire** » au sein de la **zone de Charleroi**.

Mené depuis **septembre 2008**, ce projet repose sur la conviction, partagée par l'ensemble des forces vives de Charleroi, qu'on ne peut travailler efficacement à un redressement socio-économique durable d'une région ou d'une sous-région en maintenant une concurrence stérile entre établissements scolaires.

Ce projet-pilote consiste donc à établir une structure de **concertation en interréseaux** afin que tous les établissements d'enseignement qualifiant sur la région travaillent de concert et dépassent leurs concurrences historiques pour **optimiser l'offre d'enseignement technique et professionnel** sur le bassin carolo et offrent ainsi aux élèves des cursus de formation plus cohérents.

Il ne s'agit nullement d'une rationalisation financière et/ou humaine mais simplement d'un

renforcement des synergies entre établissements et une meilleure affectation des moyens. Il est en effet primordial d'assurer aux milliers de jeunes inscrits dans ces filières d'enseignement un maximum d'opportunités **d'insertion socioprofessionnelle durable et de qualité**.

Dans le cadre de cette expérience pilote, les écoles et le Comité subrégional de l'emploi et de la formation de la zone de Charleroi ont mis en place une **Instance de pilotage** chargée de développer des projets de formation qui répondent aux besoins de développement socio-économique de la zone.

Concrètement, ce projet-pilote concerne près de **40 établissements** d'enseignement technique et professionnel, tous réseaux confondus, soit plus de **5000 élèves** pour le seul 3<sup>ème</sup> degré.

### ➤ **Une généralisation des « bassins scolaires » pour un enseignement technique et professionnel plus efficace**

Suite à l'expérience pilote menée sur la zone de Charleroi, le Gouvernement de la Communauté française, sur proposition du Ministre Christian DUPONT, a approuvé le 19 février 2009 un avant-projet de Décret relatif au **redéploiement de l'offre de formation de l'enseignement technique et professionnel** dans une logique de « bassins scolaires ».

Le projet de décret veut en effet aller plus loin : il prévoit la **création, dans chacune des 10 zones de l'enseignement**, d'une Instance sous-régionale de pilotage composée de représentants des établissements scolaires de la zone concernée, tous réseaux confondus, et de représentants du Comité subrégional pour l'emploi et la formation local ainsi que du Forem ou d'Actiris selon la région.

Chacune de ces Instances bénéficiera d'une enveloppe budgétaire au prorata de l'indice socio-économique et du nombre d'élèves de la zone. Les écoles développant des sections techniques et professionnelles pourront dès lors s'adresser à l'Instance de la zone pour obtenir un financement complémentaire en vue de développer des projets de formation.

Ces projets devront répondre aux critères suivants :

- La présence sur la liste des **métiers en pénurie** identifiés par le Forem ou Actiris ;
- la **cohérence et pertinence du projet** au regard de l'offre de formation globale sur la zone concernée ;
- l'utilisation **d'outils pédagogiques** de formation existants (CTA, Centres de compétences,...)

Chaque Instance pourra ainsi décider d'optimiser progressivement l'offre de formation au niveau de sa zone en supprimant des options obsolètes ou en en développant d'autres répondant davantage aux besoins de développement socio-économique de la zone concernée.

**L'objectif prioritaire de ce décret est donc d'assurer aux jeunes inscrits dans ce type de filières d'enseignement une amélioration de leur niveau de qualification ainsi que de leurs chances d'insertion socioprofessionnelle.**

Le décret a été adopté le 25 mars 2009 en commission « Education » du Parlement de la Communauté française.

### ➤ **La valorisation des épreuves de qualification**

Afin de répondre au souhait manifesté tant par les professeurs et le service de l'Inspection que par les secteurs professionnels, à l'initiative du Ministre Christian DUPONT, le Parlement de la Communauté française a adopté en mars 2009 un décret par lequel **les épreuves de qualification, pour toutes les options qui correspondent à un profil de formation, seront rendues obligatoires dès l'année scolaire 2010-2011.**

Ces épreuves seront organisées dans l'optique de vérifier les compétences acquises par le jeune durant sa scolarité.

### ➤ **Actions diverses en faveur des métiers techniques et technologiques**

- « Euroskills » : dans le même esprit que le Mondial des métiers, EuroSkills est une compétition internationale qui s'adresse aux jeunes professionnels européens et qui vise à promouvoir les métiers techniques et technologiques. La première édition de ce concours s'est déroulée du 18 au 20 septembre 2008 à Rotterdam et a accueilli 30 pays participants, soit près de 500 candidats. A cette occasion, **12 candidats belges** (11 francophones et 1 néerlandophone) y sont allés défier leurs homologues européens dans 4 catégories (la construction, la mode et arts créatifs, les TIC et l'industrie). **Afin de les encourager mais également de faire découvrir ces métiers aux élèves de l'enseignement qualifiant, le Ministre Christian DUPONT s'est rendu sur place accompagné de 750 de nos jeunes élèves.** Cotés sur base de leur performance individuelle et en équipe, les candidats belges ont rapporté 9 médailles (7 médailles d'or et 2 de bronze) prouvant par-là même qu'il existe des ferments d'excellence dans notre pays. La Région Wallonne vient de se porter candidate à organiser Euroskills en 2012
- Lancement du prix Ecoles-Entreprises : afin de **rapprocher concrètement le monde de l'école et celui de l'entreprise**, un Prix visant à récompenser les projets réalisés par des élèves de la fin de l'enseignement secondaire a été mis sur pied et **3 lauréats** ont été récompensés par le Ministre en mai 2008 parmi plusieurs dizaines de dossiers soumis au jury. Cette remise de prix s'est déroulée au Parc Paradisio.

### ➤ **Réforme de l'alternance : simplifier le statut du jeune et le pilotage de l'alternance**

Un accord-cadre de coopération tripartite (Communauté française, Région wallonne et Commission communautaire française) a été voté par le Parlement de la Communauté française le 6 janvier 2009 dans le domaine de la formation en alternance. Les éléments les plus importants de cet accord sont :

- la simplification du statut du jeune en alternance : un **contrat d'alternance unique** établi entre le jeune et l'employeur règlera les droits et devoirs des parties et générera une rétribution progressive en fonction de l'acquisition des compétences. Ce contrat sera accompagné d'un plan de formation tripartite, jeune-entreprise-opérateur de formation (CEFA ou IFAPME) détaillant le parcours du jeune et les compétences à lui faire acquérir. Ce travail d'harmonisation concerne également les conditions d'entrée en alternance, le mode d'inscription, l'accompagnement et l'encadrement et les modalités pratiques du stage.
- la simplification du pilotage de l'alternance qui sera pris en charge de manière transversale par une **structure unique** rassemblant Région Wallonne, Communauté française et COCOF.
- La simplification du système des primes versées à l'employeur qui favorisera un accompagnement de qualité du jeune en entreprise.
- L'optimisation de l'utilisation des primes par les opérateurs de formation qui favorisera la qualité de l'accompagnement et qui pourvoira aux besoins du jeune en milieu professionnel.
- La garantie qu'une place de stage existe pour tout jeune en alternance.
- La garantie que le jeune soit préparé à son entrée en alternance.

## **IV. Des aides en faveur des familles**

### ➤ **Pouvoir d'achat des familles : gratuité des transports scolaires pour les 0-12 ans et 50% de réduction sur les abonnements scolaires des 12-24 ans**

Depuis la rentrée de septembre 2008, tous les élèves de la Communauté française âgés de **6 à 12 ans** voyagent **gratuitement** dans les bus du TEC (réseau wallon).

Quant aux **12-24 ans**, ils bénéficient d'une **réduction de 50%** sur leur abonnement scolaire TEC ou STIB. Une réduction qui s'ajoute aux ristournes éventuelles déjà attribuées (familles nombreuses,...) et qui s'applique à tous les enfants d'une même famille. En Région wallonne, quelques **110.000** élèves sont concernés par cette mesure. Ils sont **70.000** en Région bruxelloise.

Pour rendre cette mesure effective, le Gouvernement de la Communauté française a débloqué **18 millions d'euros** (12 millions TEC – 6 millions STIB).

Pour assurer la parfaite égalité entre les élèves/étudiants, Christian DUPONT a voulu étendre le dispositif d'intervention de la Communauté française aux abonnements scolaires SNCB à hauteur de 50%. Cette mesure sera effective à partir de la rentrée scolaire 2009.

Pour ce faire, le Ministre DUPONT débloque **6 millions d'euros supplémentaires**, ce qui porte à **24 millions d'euros** le montant total consacré à l'application de ces mesures.

**En réduisant fortement le prix des abonnements scolaires, la Communauté française donne un gros coup de pouce aux familles qui doivent faire face aux frais importants engendrés par la rentrée des classes, en particulier les familles nombreuses et les ménages aux faibles revenus.**

Ces mesures, importantes pour le pouvoir d'achat des familles, s'inscrivent également dans une perspective de développement durable et de mobilité.

### ➤ **Lutter contre l'échec scolaire : des projets pilotes dès 2010**

L'usage répété du redoublement montre ses limites sur le long terme tant pour les élèves que pour le système éducatif. Plusieurs pays européens ont d'ailleurs opté pour la suppression ou la limitation du redoublement sans pour autant connaître une baisse des résultats ou quelconque « nivellement par le bas ».

D'après les indicateurs de l'enseignement en Communauté française, un élève sur deux est encore « à l'heure » en 4<sup>e</sup> secondaire. En plus des dégâts humains, le redoublement a un impact financier. Son coût est estimé à 335 millions d'euros par an, soit 6% du budget total de l'enseignement. Les moyens ainsi dégagés seront réorientés vers des dispositifs de gestion personnalisée des apprentissages.

En aucun cas, il ne s'agit de prôner un nivellement par le bas ou de réaliser des économies. Bien au contraire, il s'agit de mettre en œuvre une école plus efficace et plus équitable, qui pousse tous les élèves à réaliser les efforts nécessaires pour atteindre le maximum de leurs capacités.

**Pour concrétiser cet objectif, le PS entend proposer, dès la rentrée 2010, à toutes les écoles qui le souhaitent un projet pilote d'enseignement limitant le redoublement. Ces écoles seront accompagnées par une équipe de chercheurs, de formateurs et d'inspecteurs qui leur fourniront une formation et un accompagnement spécifiques ainsi que des outils pédagogiques adaptés. L'expérience sera évaluée avant d'être, le cas échéant, étendue ».**

### ➤ **Pouvoir d'achat des familles : un Fonds de solidarité pour diminuer le coût des voyages scolaire**

Les voyages scolaires sont, pour les enfants, un moyen de se dépayser et de découvrir d'autres environnements et d'autres horizons que ceux qu'ils ont l'habitude de fréquenter. Ne dit-on pas que « *les voyages forment la jeunesse* » ? D'où l'importance d'organiser ces activités dans les écoles.

Cependant, ces voyages ont un coût pour les familles. Ce coût constitue le plus souvent un frein pour les enfants provenant des familles nombreuses et/ou à faibles revenus.

Sur proposition du Ministre Christian DUPONT, le Gouvernement de la Communauté française a créé un Fonds de solidarité pour **diminuer le coût des voyages scolaires**.

**L'objectif est d'aider les écoles à organiser ces voyages et, surtout, de permettre à TOUS les enfants dans TOUTES les écoles de la Communauté française d'y participer.**

Un million d'euros a été investi dans ce Fonds.

## V. Un environnement de travail serein et stimulant indispensable à la réussite des apprentissages

### ➤ *Des bâtiments scolaires rénovés grâce à un partenariat Public-Privé (PPP)*

Des bâtiments scolaires en bon état contribuent à la qualité de l'enseignement. Or, de trop nombreuses écoles en Communauté française sont aujourd'hui dans une situation délicate : certains bâtiments se dégradent, parfois dangereusement.

La Communauté française a donc adopté en octobre 2008 un nouveau **programme de financement** de projets de rénovation, construction, reconstruction ou extension des bâtiments scolaires via des partenariats public-privé (PPP).

Ce projet ambitieux, accessible à tous les bâtiments scolaires, tous réseaux confondus, va permettre d'investir près **d'un milliard d'euros** dans les 10 prochaines années **pour rénover entre 250 et 300 écoles**, soit un budget moyen de **3 millions d'euros par établissement**.

Le principe du PPP est simple : la Communauté française s'engage contractuellement à payer, durant une période de 27 ans, un montant récurrent à un consortium regroupant des partenaires privés. En contrepartie, le consortium d'entreprises s'engage à financer et à exécuter les travaux de rénovation, ainsi qu'à assurer la maintenance des bâtiments prévus. Ce contrat portera sur un groupe d'écoles sélectionnées qui fera l'objet d'un document identique.

Un premier groupe composé de **54 écoles\*** (38 du réseau officiel subventionné et 16 du réseau de la Communauté française) a d'ores et déjà été retenu et les premiers coups de pioche sont attendus pour le dernier trimestre 2009. Pour ce premier paquet, ce sont environ **381 millions d'euros** qui seront dégagés cette année.

**L'objectif de ce décret est d'assurer l'amélioration durable des conditions d'apprentissage et de permettre aux enseignants et aux élèves de retrouver progressivement un environnement de travail stimulant dans l'ensemble de la Communauté française.**

\* Pour l'arrondissement de Charleroi, il s'agit de : l'Ecole « Groupe 1 » (Marchienne-au-Pont), l'Ecole d'enseignement adapté « Les cerisiers » (Marcinelle), l'Ecole n°30 « Bon Air » (Lodelinsart), l'Athénée Royal de Fleurus, l'Athénée Royal de Gosselies et l'Internat de Gosselies (rénovation + construction d'une extension pour les filles).

### ➤ *Huit mesures pour endiguer la violence à l'école*

La violence chez les jeunes, et particulièrement en milieu scolaire, est une des priorités du Gouvernement de la Communauté française.

**Lutter contre la violence, c'est non seulement protéger les plus faibles, mais c'est aussi œuvrer, selon les cas, au maintien, au renforcement ou à la restauration, au sein des établissements scolaires, d'un climat serein et sécurisant indispensable à la réussite des apprentissages.**

Plusieurs initiatives ont déjà été prises depuis le début de la législature mais, au vu des événements de ces derniers mois, il paraissait indispensable d'amplifier le dispositif existant. Christian DUPONT a donc présenté le 14 mars 2009 son **plan**, décliné en 8 mesures, pour endiguer la violence à l'école.

Un **plan d'urgence ministériel d'assistance en milieu scolaire (P.U.M.A.S)** va être mis en place via la création d'une **cellule d'intervention d'urgence** chargée de **soutenir** immédiatement et de manière coordonnée les victimes, la direction, les membres du personnel et les parents tant sur le plan organisationnel, psychologique et administratif y compris les démarches auprès de la police et de la justice.

Un **numéro vert** donnera directement aux victimes et aux personnes concernées une **information sur les droits et les services** dont elles peuvent bénéficier (domaine judiciaire,

médical, psychologique, social ou administratif).

Le personnel des établissements scolaires pourra bénéficier de **formations** en vue d'animer des lieux d'écoute, de décompression, de médiation afin de prévenir et contrôler les violences physiques ou verbales et permettre aux élèves en difficulté d'entrer dans un processus de resocialisation.

Les élèves ne seront pas oubliés puisqu'ils pourront également suivre des **formations** à la médiation et à la délégation.

Pour éviter la dispersion des procédures à suivre dans de nombreuses circulaires, un **guide pratique**, téléchargeable, relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire sera mis à la disposition des professionnels de l'enseignement obligatoire leur permettant d'apporter une **réponse rapide, complète et systématique aux actes de violence**.

Un **Observatoire de la Violence en milieu scolaire** sera créé pour dresser un bilan quantitatif régulier du décrochage et de la violence en milieu scolaire.

Enfin, un **portail informatique sécurisé** permettra de recenser et de répertorier les actes de violence et leurs caractéristiques.

Un budget de **2,5 millions d'euros** a été réservé au budget 2009 pour leur mise en œuvre concrète.

Un budget complémentaire **d'1,5 million d'euros** sera consacré à la sécurisation des bâtiments scolaires (systèmes anti-intrusion, clôtures, caméras de surveillance, éclairage extérieur, portes à commande électrique,...)

Le Gouvernement de la Communauté française a adopté, le 26 mars 2009, le plan d'actions du Ministre Christian DUPONT et charge ce dernier de la mise en œuvre des propositions